



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



جمعية هيئات المحامين بالمغرب
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
ASSOCIATION DES BARREAUX DU MAROC



هيئة المحامين بطنجة
ⵏⵓⵔⵔ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
ORDRE DES AVOCATS DE TANGER
ORDEN DE ABOGADOS DE TÁNGER
100 سنة

La lutte contre le blanchiment de capitaux : enjeux et défis

Séminaire organisé par l'Union Internationale des Avocats – UIA en partenariat avec le Barreau de Tanger et l'Association des Barreaux du Maroc

VENDREDI 3
ET SAMEDI 4
MAI 2024



Tanger

Maroc

www.uianet.org

#UIATanger

A une époque où les flux financiers transcendent les frontières et où les technologies émergentes facilitent les transactions à une échelle sans précédent, la lutte contre le blanchiment de capitaux est aujourd'hui d'une importance vitale pour la stabilité économique et la sécurité mondiale. Ainsi, la blockchain et les crypto-monnaies peuvent faciliter le blanchiment de capitaux en offrant des moyens anonymes et décentralisés de transférer et de stocker des fonds, échappant plus facilement à la détection des autorités. En outre, des solutions technologiques innovantes telles que l'analyse de données avancée, l'intelligence artificielle peuvent améliorer la détection et la prévention du blanchiment de capitaux.

Dès lors, une combinaison entre une réglementation renforcée, une collaboration internationale et une utilisation de technologies innovantes pour contrer efficacement ce phénomène est aujourd'hui une priorité pour les gouvernements, les institutions financières et la société dans son ensemble.

L'avocat étant au cœur de ces transformations sociales, économiques et technologiques se trouve dans un carrefour à multiples risques professionnelles avec des lignes directrices sommaires. Entre ses obligations déontologiques et professionnelles et son devoir de vigilance quant à l'identification et évaluation des risques associés à ses clients et le suivi de leurs transactions, l'avocat doit s'armer face à ces défis de connaissances solides afin de se familiariser avec les exigences réglementaires spécifiques qui s'appliquent à son métier tout en veillant à prendre les mesures appropriées pour se conformer à ses obligations relatives au blanchiment de capitaux.

C'est dans ce sens, que le Comité national marocain de l'Union Internationale des Avocats – UIA en collaboration avec le barreau de Tanger et l'association des barreaux du Maroc organisent ce séminaire international qui traitera les axes suivants :

- **Blanchiment de capitaux : enjeux sociaux, économiques, politiques et juridiques**
- **Blanchiment de capitaux : évolution règlementaire et nouvelles tendances**
- **Les technologies émergentes défis uniques et des opportunités intéressantes**
- **L'avocat face au blanchiment de capitaux**

*Toutes les informations concernant nos séminaires
sont disponibles sur notre site Internet : www.uianet.org
Pour plus d'information, n'hésitez à nous contacter :
uiacentre@uianet.org / T +33 1 44 88 55 66.*



LIEU DU SÉMINAIRE

Hôtel

Barceló Tanger

43 Blvd. Mohamed VI, Tanger 90000, Maroc
T +212 5399-40755

LANGUES

Les sessions de travail seront en **français et arabe** avec traduction simultanée.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire.

FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 03.04.2024	À partir du 04.04.2024
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 445 €	<input type="checkbox"/> 495 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Avocat du Maghreb ** Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie	<input type="checkbox"/> 140 € (1 500 MAD)	
Avocat Stagiaire du Maghreb ** Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie	<input type="checkbox"/> 90 € (1 000 MAD)	
Accompagnant	<input type="checkbox"/> 90 € (1 000 MAD)	

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat
** Les inscriptions des avocats du **Maghreb** peuvent se faire directement auprès du Comité National Marocain.

Inclus dans les frais d'inscription :

- Documentation du séminaire disponible sur le site Internet de l'UIA www.uianet.org
- Pausés-café les 3 et 4 mai
- Dîner de gala le 3 mai
- Déjeuner le 4 mai

RÉSERVATION D'HÔTEL

Afin de bénéficier des tarifs préférentiels, merci de bien vouloir indiquer la référence « Séminaire UIA – Union Internationale des Avocats » lors de votre réservation.

HÔTELS	TYPES DE CHAMBRE	PRIX PAR NUIT EN MAD avec petit déjeuner	Distance depuis le lieu du séminaire	Contact réservation
Hôtel Barceló Tanger (5*) <i>Lieu du séminaire</i>	Single	1450 MAD / pers.	Hôtel du séminaire	T +212 (0)5.39.94.07.55 tanger.res@barcelo.com
	Double	1650 MAD / pers.		
Hôtel Hilton (5*)	Single	1500 MAD / pers.	4 min en voiture (1.7 km)	T +212 (0)5.39.30.97.00
	Double	1700 MAD / pers.		
Hôtel Hilton Garden Inn (4*)	Single	1000 MAD / pers.	4 min en voiture (1.7 km)	T +212 (0)5.39.30.97.00
	Double	1250 MAD / pers.		
Hôtel El Minzah (5*)	Single	900 MAD / pers.	4 min en voiture (1.7 km)	T +212 (0)5.39.33.34.44
	Double	1000 MAD / pers.		
Hôtel Farah (4*)	Single	1150 MAD / pers.	8 min en voiture (5.3 km)	T +212 (0)5.39.34.35.50
	Double	1300 MAD / pers.		

Vendredi 3 mai

10:00 – 12:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Hôtel Barceló Tanger

43 Blvd. Mohamed VI, Tanger 90000, Maroc

15:00 – 15:45 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Modérateur: Le Bâtonnier Driss CHATER, *Président d'Honneur de l'Union Internationale des Avocats - UIA, Fès, Maroc*

Le Bâtonnier du Barreau de Tanger, Bâtonnier Anouar BELLOKI

Le Président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Dr. Mohamed ABDENABAOU

Le Ministre de la Justice, Maître Abdelatif OUAHBI

Le Président du Ministère Public, Maître Hassan DAKI

Le Premier Président de la Cour des Comptes, Maître Zineb EL ADAOUI

Président de l'Autorité Nationale du Renseignement Financier, M. Jawhar NFISSI

La Présidente de l'Union Internationale des Avocats, Maître Jacqueline SCOTT, *Présidente de l'Union Internationale des Avocats - UIA, Fortney & Scott, LLC, Washington, DC, États-Unis – ou son Représentant*

Le Président de l'Association des Barreaux du Maroc, le Bâtonnier Houssine ZIANI

Le Président du Comité national marocain de l'Union Internationale des Avocats - UIA, Maître Fahd OUAZZANI CHAHDI, *Fès, Maroc*

15:45 – 16:00 PAUSE CAFÉ

16:00 – 18:30 Blanchiment de capitaux : enjeux sociaux, économiques, politiques et juridiques

Modérateur: Le Bâtonnier Anouar BELLOKI, *Bâtonnier du Barreau de Tanger*

Intervenants :

- Les efforts mondiaux de lutte contre le financement du terrorisme

Maître Barbara BANDIERA, *Avocate, Présidente de la Commission Droit Bancaire et Financier de l'UIA, Milan, Italie*

- Le blanchiment des capitaux : menaces et mesures d'atténuation

Maître Zineb HAZZAZ, *Avocat au Barreau de Fès – Membre du conseil du barreau Fès, Maroc*

- Les enjeux juridiques du blanchiment des capitaux

Maître Tarik ZOUHAIR, *Avocat au Barreau de Casablanca, Membre du Bureau national de l'ABAM, Docteur en droit, Casablanca, Maroc*

- Principales tendances de l'évolution historique de la lutte contre le blanchiment des capitaux

Maître Khalid MAROUNI, *Avocat au barreau de Kenitra, Maroc*

- Dernières évolutions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment

Silvestre TANDEAU DE MARSAC, *Directeur Financier de l'UIA, FTMS Avocats, Paris, France*

20:00 DÎNER DE GALA

Lieu à confirmer

Samedi 4 mai

08:30 – 09:00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Hôtel Barceló Tanger

43 Blvd. Mohamed VI, Tanger 90000, Maroc

09:00 – 10:30 Blanchiment de capitaux, évolution réglementaire et nouvelles tendances

Modérateur: Le Bâtonnier HISSI, *Bâtonnier du Barreau de Casablanca, Maroc*

Intervenants :

- La lutte contre le blanchiment de capitaux dans les secteurs du sport, de divertissement et de la culture

Maître Majed GAROUB, *Avocat, The Law Firm of Majed M Garoub, Jeddah, Arabie Saoudite*

- Les programmes de conformité éthique au sein des entreprises comme outil de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux

Maître Houssam CHMANTI HOUARI, *Avocat au Barreau de Casablanca spécialisé dans l'éthique se affaires, Casablanca, Maroc*

- L'avocat, le blanchiment d'argent et les cryptomonnaies

Maître Mohamed OULKHOUIR, *Avocat au Barreau de Tétouan, Maroc*

- Implication des acteurs économiques et professionnels dans la lutte contre le blanchiment de capitaux. Quelle approche ?

Maître Hatim EL KHATIB, *Avocat au Barreau de Tanger, Maroc*

10:30 – 13:30 Les technologies émergentes : défis uniques et des opportunités intéressantes

Modérateur: Le Bâtonnier Abderrahim JAMAI, Ancien président de l'association des Barreaux du Maroc, Maroc

Intervenants :

Luana ROBERTO, Directrice Adjointe des Séminaires UIA, Vice-Présidente de la Commission UIA Défense Pénale Internationale, OratioFortis Avocates, Avocate, Genève, Suisse

- Le metaverse, le dark web, l'intelligence artificielle : nouveaux outils au service des blanchisseurs. Quel rôle pour les avocats : protection et/ou défense

Maître Etienne LESAGE, Avocat au Barreau de Paris, Ancien membre du Conseil de l'Ordre, Ancien membre du Conseil national des barreaux, Président de la commission droit pénale de l'UIA, Paris, France

- Synergie entre conformité et innovation : les startups Fintech et l'IA à l'avant-garde de la lutte contre le blanchiment d'argent

Maître Nesrine ROUDANE, Avocat au Barreau de Casablanca, Ancien membre du Conseil de l'Ordre, Ancien membre du Conseil national des barreaux, Présidente de la commission UIA Start-Ups & Capital Risk, Casablanca, Maroc

- La lutte contre la monnaie numérique et son impact sur le blanchiment de capitaux

Maître Mohammed BELFAKIH, Avocat au barreau de Tanger, Docteur en Droit

13:30 – 15:00 DÉJEUNER

15:00 – 16:30 L'avocat face au blanchiment de capitaux

Modérateur: Le Bâtonnier Mohamed BOUMLIK, ancien bâtonnier du barreau de Fès, Maroc

Intervenants :

- Le rôle de l'avocat dans lutte contre le blanchiment de capitaux à l'international et Européen

Maître Ismail BENAÏSSI, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en fiscalité finances-publiques, Paris, France

- Blanchiment de capitaux : La responsabilité déontologique et pénale de l'avocat en Italie

Maître Alfredo GUARINO, Avocat au Barreau de Naples, Italie Studio Legale Avv. Vincenzo Guarino, Naples, Italie

- La crise du secret professionnel à l'aune de la loi sur le blanchiment de capitaux

Maître Mohammed BOUKARMANE, Avocat au Barreau de Fès – Ancien Membre du conseil de l'ordre de Fès, Maroc

- Le rôle de l'avocat dans lutte contre le blanchiment de capitaux entre la défense et la protection

Maître Omar BENJELLOUN, Avocat au Barreau de Rabat et de Marseille – Membre du conseil de l'ordre de Rabat, Membre du Bureau national de l'ABAM, Docteur en droit international, Rabat, Maroc

16:30 – 17:30 Séance de clôture

Présentation du rapport synthétique, conclusions, suggestions et recommandations

Bâtonnier Bernard VATIER, Ancien Bâtonnier de Paris, Secrétaire Général de la Conférence Internationale des Barreaux, Paris, France

Mots de clôture :

Le Bâtonnier Driss CHATER, Président d'Honneur de l'Union Internationale des Avocats - UIA, Fès, Maroc

Le Bâtonnier du Barreau de Tanger, Bâtonnier Anouar BELLOKI

Le Président de l'Association des Barreaux du Maroc , Bâtonnier Houssine ZIANI

Fahd OUZZANI CHAHDI, Président du Comité national marocain de l'Union Internationale des Avocats - UIA, Fès, Maroc



CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 3 avril 2024**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 3 avril 2024**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 3 avril 2024**. Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de

lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement par l'Union Internationale des Avocats, en qualité de responsable du traitement. Ces données sont destinées à la gestion des inscriptions aux événements organisés par l'Union Internationale des Avocats

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également retirer, à tout moment, votre consentement au traitement de vos données personnelles ou demander la limitation de ce traitement.

Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.



La lutte contre le blanchiment de capitaux : enjeux et défis

Tanger, Maroc

3-4 MAI, 2024

Inscrivez-vous en ligne sur notre site web : www.uianet.org

Ou compléter et renvoyer ce formulaire par email à : uiacentre@uianet.org

UIA (UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS)

Tél: +33 1 44 88 55 66 / Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : M I _ _ _ _ _

Cabinet :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays:

Tél. : Fax :

Email:

Date de naissance :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):

.....

.....

A. FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 03.04.2024	À partir du 04.04.2024
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 445 €	<input type="checkbox"/> 495 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
Avocat du Maghreb ** Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie	<input type="checkbox"/> 140 € (1 500 MAD)	
Avocat Stagiaire du Maghreb ** Libye – Tunisie – Algérie – Maroc – Mauritanie	<input type="checkbox"/> 90 € (1 000 MAD)	
Accompagnant	<input type="checkbox"/> 90 € (1 000 MAD)	

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat

** Les inscriptions des avocats du **Maghreb** peuvent se faire directement auprès du Comité National Marocain.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Dîner – vendredi 3 mai
- Déjeuner – samedi 4 mai

C. TOTAL

Total (A) – Frais d'inscription	€.....
---------------------------------	--------

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 5 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 8.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Tanger 2024", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Agence Paris Institutionnels
50 rue d'Anjou – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT : SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____
Date d'expiration : __/__/__
Cryptogramme : ____
Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR).....

Date :/...../..... Signature :